MARE DES CRESSIÈRES
(Identifiant national : 430015377)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 44000044)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DREAL Franche-Comté, .- 430015377, MARE DES CRESSIÈRES. - INPN, SPN-MNHN Paris, 10P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/430015377.pdf*

Région en charge de la zone : Franche-Comté
Rédacteur(s) :DREAL Franche-Comté
Centroïde calculé : 836646°-2294018°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 17/03/2009
Date actuelle d'avis CSRPN : 03/10/2023
Date de première diffusion INPN : 09/11/2022
Date de dernière diffusion INPN : 13/11/2023

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 5
6. HABITATS 5
7. ESPECES 7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 9
9. SOURCES 10

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Haute-Saône
- Commune : Champlitte (INSEE : 70122)

1.2 Superficie

,56 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 254
Maximale (mètre): 255

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

Eléments paysagers autrefois caractéristiques de notre pays, les mares ont subi un déclin accéléré au cours du vingtième siècle. Implantés dans des dépressions imperméables, ces points d'eau d'étendue réduite, de faible profondeur et dont le renouvellement en eau (le plus souvent d'origine pluviale) est limité, ont en grande majorité été créés par l'homme, en lien avec des usages variés. Ces systèmes subissent de fortes interactions avec le milieu environnant, ce qui leur confère une forte variabilité hydrologique, physico-chimique et biologique interannuelle.

L'intérêt de ces hydrosystèmes - d'une grande complexité - dépasse largement leur taille restreinte. Ces espaces de transition, où les milieux terrestre et aquatique sont étroitement imbriqués, possèdent une productivité importante et un potentiel biologique élevé. Dans une mare équilibrée, une chaîne alimentaire complète se développe selon un cycle annuel. En fonction de leur typologie (contexte prairial ou forestier, degré de recouvrement de la végétation, richesse en sels minéraux…), les mares abritent des espèces typiques et diverses, le plus souvent à caractère pionnier. Certaines sont aquatiques, amphibies ou encore n'utilisent ce milieu que pour leur reproduction ou leur alimentation. La proportion d'espèces patrimoniales y est particulièrement élevée : 5 % des plantes protégées en France sont presque exclusivement inféodées aux mares. Elles hébergent un cortège abondant et varié d'invertébrés (libellules et demoiselles en particulier) et jouent un rôle important dans le cycle vital des grands mammifères. De plus, les mares sont essentielles pour la conservation des amphibiens : dans ces lieux de reproduction privilégiés, la prédation des œufs et têtards par les poissons est limitée.

Sur le plan de la fonctionnalité écologique, les mares ne doivent pas être considérées comme des entités isolées, mais comme un réseau interconnecté. La simplification des paysages et l'extension du réseau routier sont autant d'obstacles aux déplacements des espèces d'un point d'eau à un autre et au renouvellement des populations.

Sur le plateau de Champlitte, au relief doux, le paysage très ouvert est marqué par une dominance de cultures entrecoupées de quelques prairies et boisements. Dans une petite parcelle de prairie, la mare temporaire des Cressières occupe une dépression imperméabilisée par des colluvions (limons argileux) en fond de talweg. Elle est bordée en partie par un muret en pierres sèches

et par une haie d'arbustes, très favorables à la faune et est fortement envahie par une végétation d'hélophytes. Elle constitue un site de reproduction pour les quatre espèces de tritons présents en Franche-Comté, ainsi que pour la grenouille agile, toutes protégées en France. Parmi celles-ci, le triton crêté, prioritaire au niveau européen, est la plus menacée.

STATUT DE PROTECTION

Aucune protection réglementaire de l'espace n'a été mise en place. En revanche, la présence d'amphibiens protégés confère indirectement un statut de protection au milieu : la législation interdit en effet de porter atteinte aux espèces et aux milieux qui les supportent, en particulier à leurs lieux de reproduction (arrêté du 19/11/07).

OBJECTIFS DE PRESERVATION

Les mares se caractérisent par une grande instabilité avec des successions rapides de peuplements et des particularités qui leur confèrent une grande fragilité. Victimes de la modernisation de l'agriculture, de l'urbanisation croissante, d'un certain désintérêt ou d'a priori négatifs, ces plans d'eau subissent de nombreuses atteintes et disparaissent, et avec eux de nombreuses espèces.

Afin de conserver l'intérêt biologique de la mare des Cressières, il conviendrait de maintenir l'intégrité de la petite haie et du mur de soutènement en pierres sèches, endommagé en partie lors d'un précédent curage. L'extension de la zone exploitée actuellement en prairie pourrait être envisagée, la pérennité de ce site étant vraisemblablement tributaire du maintien de l'élevage bovin dans le secteur.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Mare, mardelle
- Colline

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Critères d'intérêts patrimoniaux - Ecologique - Faunistique - Amphibiens	- Zone particulière liée à la reproduction	

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

aucun commentaire

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel
Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Jachères, abandon provisoire	Intérieur	Indéterminé	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Réel
Atterrissements, envasement, assèchement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges			- Amphibiens - Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

Non renseigné

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
E2.1 Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	*38.1 Pâtures mésophiles*				
G1.11 Saulaies riveraines	*44.1 Formations riveraines de Saules*				
D5.1 Roselières normalement sans eau libre	*53.1 Roselières*				
C1.3 Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	*22.13 Eaux eutrophes*				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
FA *Haies*	*84.2* *Bordures de haies*				

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
G1 *Forêts de feuillus caducifoliés*	*41* *Forêts caducifoliées*				
E2.6 *Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales*	*81* *Prairies améliorées*				
I1 *Cultures et jardins maraîchers*	*82* *Cultures*				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	259	*Crapaud commun*	*Crapaud commun (Le)*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Pinston H., Craney E.		2	2	2006 - 2014
	310	*Grenouille agile*	*Grenouille agile (La)*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Pinston H., Craney E.		20	20	2006 - 2014
	351	*Grenouille rousse*	*Grenouille rousse (La)*	Reproduction indéterminée	Informateur : Craney E.		4	4	2013 - 2019
	139	*Triton crêté*	*Triton crêté (Le)*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Craney E.		6	24	2005 - 2014

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille verte (La), Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : Craney E.				2013 - 2013
	318	*Rana kl. esculenta Linnaeus, 1758*	*Grenouille verte (La), Grenouille commune*	Reproduction certaine ou probable					
	444430	*Triton alpestre*	*Triton alpestre (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : Craney E.		4	40	2006 - 2014
	444432	*Triton palmé*	*Triton palmé (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : Craney E.		4	20	2006 - 2019

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	121	*Triturus alpestris (Laurenti, 1768)*	*Triton alpestre (Le)*	Reproduction certaine ou probable					
	155	*Triturus helveticus (Razoumowsky, 1789)*	*Triton palmé (Le)*	Reproduction certaine ou probable					
	179	*Triturus vulgaris (Linnaeus, 1758)*	*Triton ponctué (Le)*	Reproduction certaine ou probable					
Oiseaux	3676	*Alauda arvensis Linnaeus, 1758*	*Alouette des champs*	Reproduction indéterminée			1	1	2011 - 2011
	4280	*Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)*	*Pouillot véloce*	Reproduction indéterminée			1	1	2011 - 2011
	459524	*Saxicola torquatus auct.*	*Tarier pâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO FC				2011 - 2011
	4117	*Turdus merula Linnaeus, 1758*	*Merle noir*	Reproduction indéterminée			1	1	2011 - 2011

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triton crêté*	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection *(lien)*
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	259	*Crapaud commun*	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection *(lien)*
	310	*Grenouille agile*	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection *(lien)*
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	351	*Grenouille rousse*	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection *(lien)*
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Production des spécimens de grenouille rousse *(lien)*
	444430	*Triton alpestre*	Autre	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection *(lien)*
	444432	*Triton palmé*	Autre	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection *(lien)*
	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection *(lien)*
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
Oiseaux	3676	*Alauda arvensis Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	4117	*Turdus merula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	4280	*Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	Peillon C., Dumont J. et Moncorgé S.	2002	Document d'objectifs Natura2000 "Pelouses sèches de Champlitte" rapport final validé par le CP du 19/02/02. UE - Diren FC et ENC. 88 p + annexes + cartes
Informateur	Craney E.		
	LPO FC		
	Pinston H.		
	Pinston H., Craney E.		